Service de Presse

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

Revue de la presse arménienne du 26 juin 2019

Robert Kotcharyan de nouveau placé en détention provisoire/ A la une de la presse du jour la décision du juge de la Cour d'appel d'Arménie, Armen Danielian, d'annuler la décision du 18 mai du tribunal de première instance sur la libération de détention provisoire de l'ancien Président, Robert Kotcharyan. La Cour d'appel avait été saisie par le bureau du Procureur général après l'annonce de la décision du tribunal de juridiction générale d'Erevan de libérer Robert Kotcharyan de sa détention provisoire, ainsi que de la décision du même tribunal de suspendre cette affaire pénale et de saisir la Cour constitutionnelle pour que celle-ci se prononce sur une possible « *contradiction entre la Constitution arménienne et les accusations de coup d'État portées contre l'ancien Président* » (cf. revue du 21 mai 2019). La presse indique que dans une interview télévisée, l'ex-Président a déclaré que les poursuites pénales à son encontre avaient une nature personnelle. R. Kotcharyan a de nouveau accusé Nikol Pachinian pour les développements tragiques des émeutes post-électorales du 1er mars 2008, car Nikol Pachinian était l'un des principaux orateurs lors des manifestations organisées par Levon Ter-Petrossian, le principal candidat à la présidence de l'opposition en 2008. R. Kotcharyan a également indiqué que le procès judiciaire suivait un scénario pré-planifié. *Aravot* trouve que même en détention provisoire R. Kotcharyan continue à être influent et pourrait interférer dans le procès. *Aravot* et *Jamanak* font allusion au fait que les manifestations devant la Cour en soutien de Robert Kotcharyan seraient financées par ce dernier. Cependant, selon *Jamanak*, comme Kotcharyan ne jouit pas « de vrai soutien populaire », sa stratégie repose principalement sur les manipulations médiatiques pour lesquelles il aurait une base conséquente avec plusieurs medias qui de facto lui appartiennent. D'après *Jamanak*, la présence de R. Kotcharyan sur la scène politique pourrait avoir un effet inverse et ne pas nuire à la réputation des nouvelles autorités, car R. Kotcharyan maintiendrait l'opinion négative de la population envers « les anciens ».

Le Président de la commission des affaires étrangères impute son vote anti-russe à un problème technique/ La presse rend compte de l'incident survenu lors du vote de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) pour rétablir les droits de vote de la Russie, qui ont été révoqués en 2014 à la suite de la prise de contrôle de la Crimée par Moscou et de son soutien aux militants séparatistes se battant dans l'est de l'Ukraine. Selon les résultats des votes publiés sur le site web de l'APCE, le Président de la commission des affaires étrangères du parlement arménien, député du parti « Mon pas » de Nikol Pachinian, Ruben Rubinian, a voté contre la mesure pro-russe. Le député a déclaré qu'il ne s'était pas prononcé contre la réintégration de la Russie et qu'il s'agissait d'un problème technique. La presse indique que la décision a été appuyée par 118 membres de l'APCE, dont deux des quatre membres de la délégation arménienne: Naira Zohrabian (« Arménie prospère ») et Edmon Maroukian (« Arménie lumineuse »). L'autre membre de la délégation arménienne, député de « Mon pas », Hovannes Igitian, n'a pas participé au vote. Ainsi de facto, aucun des députés pro-gouvernementaux n'a soutenu la Russie.

L'Ambassadrice d'Arménie en France sur les relations bilatérales/ *Hayastani Hanrapetutyun* présente son interview avec l'Ambassadrice d'Arménie en France, Hasmik Tolmajian. L'Ambassadrice a qualifié les relations bilatérales de « privilégiées », elles se traduisent par un dialogue politique étroit et le développement dynamique de la coopération dans tous les domaines. Hasmik Tolmajian a rappelé les fréquentes visites bilatérales et notamment le fait qu'au cours de 2018, Nikol Pachinian et Emmanuel Macron se sont rencontrés à cinq reprises. Selon l'Ambassadrice, en tant que co-président du groupe de Minsk de l'OSCE, la France participe activement au règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh et au renforcement de la paix et de la sécurité durables dans la région. L'Ambassadrice a rappelé que la France était également un partenaire clé de l'Arménie dans ses relations avec l'UE et avec d'autres organisations internationales. L'Ambassadrice a souligné le rôle spécial que joue la communauté arménienne pour renforcement de l'amitié franco-arménienne. Quant aux relations économiques, selon Ambassadrice, le niveau de coopération économique bilatérale reste nettement inférieur au niveau des relations politiques et des efforts bilatéraux sont déployés pour exploiter le potentiel de coopération dans ce domaine, en particulier dans les domaines des technologies innovantes, des énergies renouvelables, du tourisme, des infrastructures, de l'agriculture et de la protection de la nature. Commentant l'annulation des chartes d'amitié des communes françaises avec le Haut-Karabakh, l'Ambassadrice a indiqué que la question était au centre de son attention, car il s'agissait d'une question des « *intérêts pan-arméniens* », mais elle s'est abstenue de commenter « *les procédures judiciaires internes en France* ». Revenant à la déclaration du 24 avril comme Journée de commémoration du Génocide arménien, l'Ambassadrice a indiqué que cet acte et le fait que de hautes autorités ont participé à la cérémonie du 24 avril à Paris envoyait un message spécial de solidarité avec le peuple arménien. Selon Hasmik Tolmajian, la coopération bilatérale se développe de manière dynamique dans les domaines scientifique et éducatif dont l'un des meilleurs exemples est l'Université française en Arménie (UFAR) qui prépare depuis plus de deux décennies des professionnels de haute qualité et occupe une place unique parmi les établissements d'enseignement supérieur en Arménie. Hasmik Tolmajian s'est dite heureuse que la France puisse également bénéficier du succès de l'Arménie, par exemple dans le cas du centre TUMO qui a ouvert une branche à Paris il y a quelques mois à l'initiative de la Maire de Paris.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- ***quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ;*** *Azg*- ***hebdomadaire, tirage-3000 exemplaires ;*** *Haykakan Jamanak*- ***quotidien, tirage-6500 exemplaires ;*** *Aravot*- ***quotidien, tirage-2718 exemplaires ;*** *Jamanak*- ***quotidien, tirage- 5300 exemplaires ;*** *Hraparak*-***quotidien, tirage-3400 exemplaires ;*** *Joghovourd*-***quotidien, tirage-3500 exemplaires ;*** *Golos Arménii*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ;*** *Novoyé Vrémia*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ;*** *168 Jam*- ***hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ;*** *Respoublika Arménia*- ***bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.***

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.